

Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada

L'agriculture et l'atténuation des changements climatiques – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport 5



Rapport de l'auditeur
indépendant | 2024



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le BVG peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur le bien-fondé de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du BVG. Ils sont effectués par des auditrices compétentes et des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2024

Les icônes des objectifs de développement durable des Nations Unies sont utilisées avec leur permission.

Le contenu de cette publication n'a pas été approuvé par les Nations Unies et ne reflète pas le point de vue des Nations Unies ou de ses représentantes et représentants.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

N° de catalogue FA1-26/2024-1-5F-PDF

ISBN 978-0-660-70806-5

ISSN 2561-1828

Photo de la page couverture : [iStock.com/Mike Rebeyka](https://www.istock.com/Mike-Rebeyka)

Survol



Message général

Depuis 2015, Agriculture et Agroalimentaire Canada a le mandat de prendre des mesures à l'égard des changements climatiques et, en 2020, le gouvernement fédéral a demandé au Ministère d'élaborer une stratégie visant à atténuer les changements climatiques dans le secteur de l'agriculture. Néanmoins, le Ministère n'avait pas encore élaboré de stratégie quant à la façon de contribuer aux objectifs canadiens en matière d'atténuation et de séquestration des gaz à effet de serre pour 2030 et 2050. Outre l'absence d'une telle stratégie, nous avons constaté que le Ministère avait entrepris des travaux scientifiques approfondis qui avaient orienté ses programmes actuels relatifs aux changements climatiques.

En 2021, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé trois programmes clés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, à cause des retards pris par le Ministère dans l'approbation du financement, les bénéficiaires n'ont pas pu s'en prévaloir pendant une saison de croissance, ce qui a limité les réductions d'émissions de gaz à effet de serre réalisées en date de janvier 2024. De plus, deux des trois programmes n'avaient toujours pas établi ou fixé définitivement toutes leurs cibles de rendement pour l'atténuation des changements climatiques. Les contributions à la réduction des émissions de gaz à effet de serre que le Ministère apporte par ses programmes sont indispensables dans la lutte contre les changements climatiques, d'où l'importance de fixer des objectifs et de suivre les résultats.

En outre, en l'absence d'une stratégie procurant au secteur une vision et une orientation à long terme, la voie qu'entend suivre le Ministère pour contribuer à la réalisation des objectifs du Canada pour 2030 et 2050 demeure incertaine. Compte tenu de la crise climatique actuelle et des résultats limités obtenus en date de janvier 2024, Agriculture et Agroalimentaire Canada devra veiller à ce que toutes ses réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendues pour 2030 soient réalisées au cours des six saisons de croissance restantes.

Principales constatations et données clés



- Entre 1990 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'agriculture ont augmenté de 39 %, principalement en raison d'une hausse des émissions relatives aux cultures agricoles.
- En 2021, environ 10 % de la totalité des émissions de gaz à effet de serre au Canada provenaient du secteur de l'agriculture, lequel se situait au cinquième rang des secteurs en termes d'importance de ses émissions.
- En 2021, les sols agricoles ont stocké 18 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, ce qui a permis de compenser environ 26 % des émissions d'origine agricole annuelles totales au Canada.
- En date de janvier 2024, les fonds versés dans le cadre du programme du Fonds d'action à la ferme pour le climat avaient permis à 4 338 productrices et producteurs d'adopter des pratiques de gestion bénéfiques, et avaient permis d'améliorer la gestion de 1 320 000 hectares de terres.
- En date de janvier 2024, les fonds versés dans le cadre du Programme des technologies propres en agriculture ont donné lieu à l'adoption de 193 nouvelles technologies propres agricoles par les productrices et producteurs.
- Entre mai 2022 et juin 2023, Agriculture et Agroalimentaire Canada a approuvé 14 laboratoires vivants dans l'ensemble du Canada, et chaque province dispose d'au moins un laboratoire vivant.
- Les retards dans l'examen et l'approbation des demandes présentées au titre des trois programmes clés d'atténuation des changements climatiques du Ministère ont retardé la mise en œuvre et les résultats des projets.

Les **Recommandations et réponses** se trouvent à la fin du présent rapport.

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Objet de l'audit	5
Constatations et recommandations	5
Le Ministère n'avait aucune stratégie pour contribuer comme il l'avait prévu à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	5
L'absence de stratégie d'atténuation des changements climatiques pour le secteur de l'agriculture.....	6
L'absence d'indications sur la contribution aux cibles relatives aux engrais et au méthane dans le cadre des objectifs de réduction des émissions des programmes	9
Les résultats obtenus par le Ministère étaient limités et sa mesure des résultats était inadéquate	13
Les résultats obtenus limités en raison de retards dans la mise en œuvre des programmes.....	13
Les cibles de rendement manquantes ou non définitives dans le cadre des programmes d'atténuation des changements climatiques	16
La prise en compte de l'analyse comparative entre les sexes plus dans la conception des programmes et l'harmonisation des indicateurs avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.....	19
Le manque de fiabilité et d'exhaustivité de la mesure des résultats, de la vérification et du suivi des réductions des émissions de gaz à effet de serre	20
Conclusion	22
Événement subséquent	22
À propos de l'audit	23
Recommandations et réponses	29

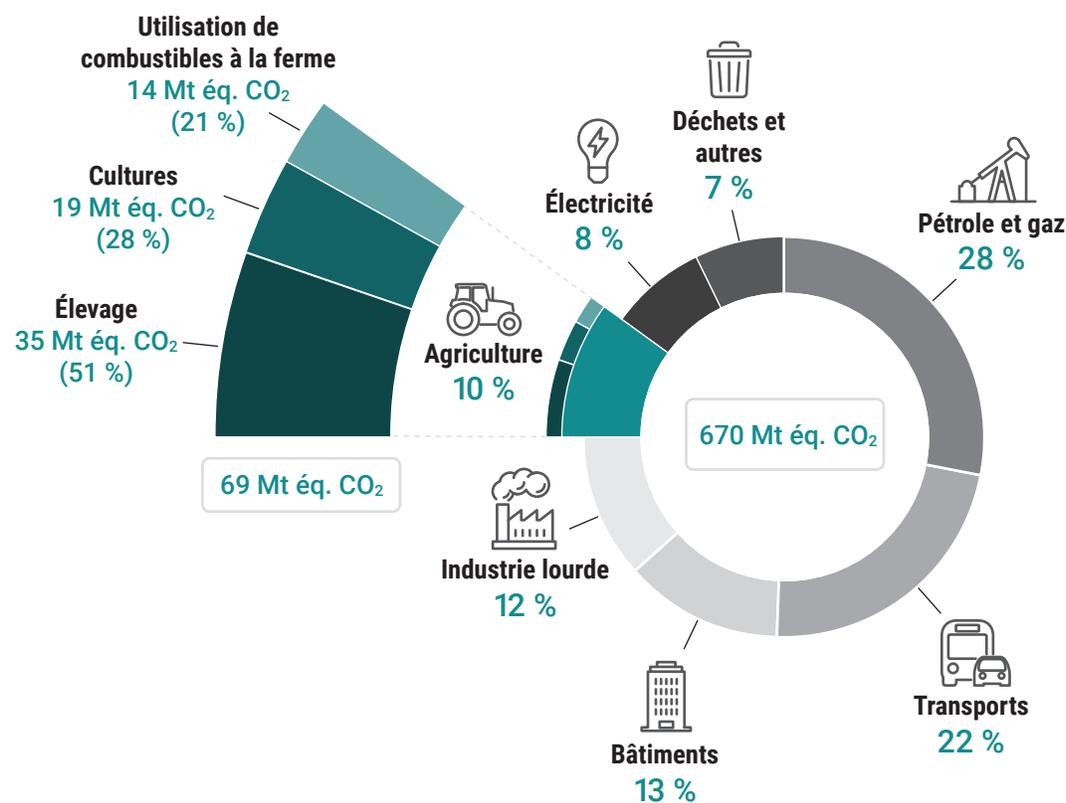
Introduction

Contexte

L'agriculture et les changements climatiques

5.1 Les gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone, sont la principale cause des changements climatiques engendrés par les activités humaines. En 2021, environ 10 % des émissions totales de gaz à effet de serre du Canada provenaient du secteur de l'agriculture. La pièce 5.1 présente les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture au Canada.

Pièce 5.1 — Les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture (en mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, Mt éq. CO₂, chiffres arrondis) en comparaison avec celles d'autres secteurs au Canada en 2021*



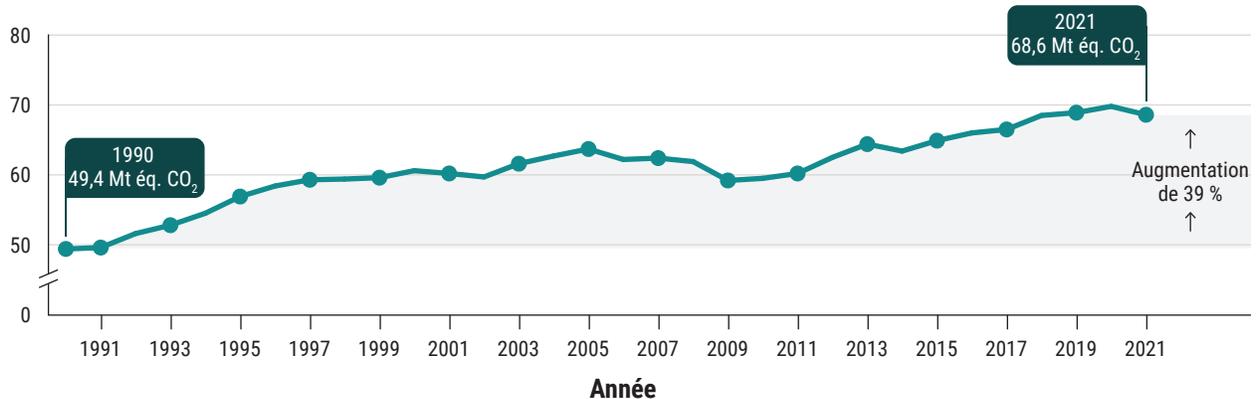
*Chiffres arrondis

Source : Adapté du Rapport d'inventaire national 1990-2021 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Environnement et Changement climatique Canada, 2023

5.2 Entre 1990 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'agriculture ont augmenté de 39 %, principalement en raison d'une hausse des émissions relatives aux cultures agricoles (voir la pièce 5.2).

Pièce 5.2 — Les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture au Canada, de 1990 à 2021

Mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂), chiffres arrondis



Source : Rapport d'inventaire national 1990-2021 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Environnement et Changement climatique Canada, 2023

5.3 Même si les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture contribuent aux changements climatiques, le secteur peut aussi aider à freiner les changements climatiques grâce à l'adoption de **pratiques de gestion bénéfiques**¹, pouvant permettre de réduire la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. De telles pratiques consistent par exemple à planter des cultures de couverture après la récolte d'automne ou avant les semis de printemps des principales cultures en vue de séquestrer (stocker) le carbone dans le sol sous forme de matière organique. Un autre exemple consiste à mettre en place des pratiques de gestion de l'azote afin d'aider les agricultrices et agriculteurs à optimiser la quantité d'engrais qu'ils utilisent et à réduire la quantité d'émissions d'oxyde d'azote rejetées dans l'atmosphère. En 2021, les sols agricoles ont stocké 18 **mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂)**², ce qui compense environ 26 % des émissions d'origine agricole annuelles totales au Canada.

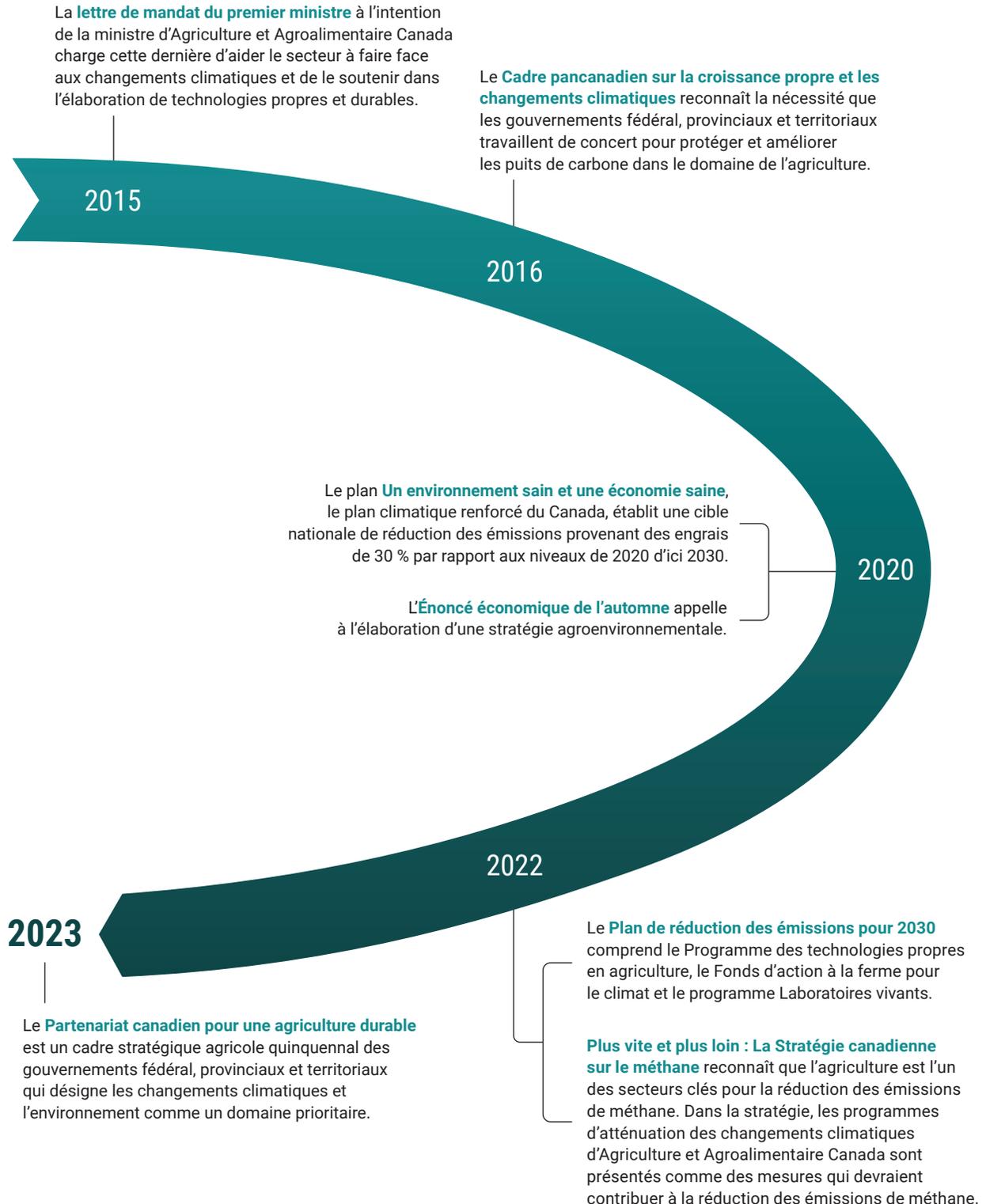
1 **Pratiques de gestion bénéfiques** — Pratiques agricoles qui peuvent réduire l'incidence négative de l'agriculture sur l'environnement et favoriser la conservation des sols et la qualité de l'eau sans nuire à la productivité. Ces pratiques comprennent, par exemple, la rotation des cultures, le travail de conservation du sol et la restauration qui peuvent séquestrer le carbone et réduire considérablement les émissions annuelles nettes de gaz à effet de serre.

Source : Adapté du *Canadian Journal of Soil Science*

2 **Mégatonne d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂)** — Quantité de gaz à effet de serre qui a le même potentiel de réchauffement qu'un million de tonnes (une mégatonne) de dioxyde de carbone sur une période donnée.

5.4 Depuis 2015, le gouvernement fédéral a pris plusieurs engagements pour lutter contre les changements climatiques dans le secteur de l'agriculture (voir la pièce 5.3).

Pièce 5.3 – Certains engagements pris par le Canada pour atténuer les changements climatiques dans le secteur de l'agriculture, de 2015 à 2023



Source : D'après des renseignements provenant de différentes sources du gouvernement fédéral

5.5 Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé trois programmes clés en 2021 conçus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'agriculture :

- Le programme Laboratoires vivants vise à mettre en œuvre au moins un « laboratoire vivant » dans chaque province. Un laboratoire vivant consiste à réunir des productrices et producteurs agricoles, des scientifiques et d'autres parties prenantes du secteur pour qu'ils élaborent conjointement et mettent à l'essai des technologies et des pratiques agricoles novatrices visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer (stocker) le carbone dans des conditions réelles. En date de juin 2023, le Ministère avait donné son approbation à 14 laboratoires vivants.
- Le Fonds d'action à la ferme pour le climat a pour but d'aider les productrices et producteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques visant à stocker le carbone et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit d'abord des fonds à 13 organisations bénéficiaires qui évaluent les demandes présentées au titre du programme et qui redistribuent à leur tour les fonds aux bénéficiaires finaux, c'est-à-dire les productrices et producteurs, pour favoriser l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques.
- Le volet Adoption du Programme des technologies propres en agriculture vise à soutenir l'achat et l'installation de technologies propres déjà disponibles sur le marché ou la modernisation d'équipements qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre, d'engrais et les émissions de méthane. Notre audit a porté uniquement sur le Volet Adoption du programme. Toutes les références au programme dans le présent rapport concernent seulement le Volet Adoption.

Rôles et responsabilités

5.6 **Agriculture et Agroalimentaire Canada** – Agriculture et Agroalimentaire Canada a la responsabilité d'orienter la croissance et le développement d'un secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, novateur et durable. Dans le cadre de son mandat, le Ministère est chargé d'appuyer les engagements pris par le Canada à l'échelle nationale et internationale en vue d'atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il doit notamment mettre en œuvre des programmes et des activités qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture, comme le dioxyde de carbone issu de l'utilisation d'énergie dans les exploitations agricoles, l'oxyde nitreux provenant de l'engrais, et le méthane rejeté par l'élevage du bétail.

5.7 L'agriculture est une compétence partagée au Canada. Le Ministère doit travailler de près avec les administrations provinciales et territoriales pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer le carbone dans le secteur de l'agriculture. Le Ministère doit aussi collaborer avec d'autres ministères, comme Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada, ainsi qu'avec les peuples autochtones et les parties prenantes du secteur.

Objet de l'audit

5.8 Cet audit visait à déterminer si Agriculture et Agroalimentaire Canada avait conçu et mis en œuvre une approche quant à la façon dont le secteur de l'agriculture contribuera aux cibles, aux objectifs et aux engagements du Canada pour 2030 et 2050 en matière d'atténuation et de séquestration des gaz à effet de serre. Cet audit a aussi permis d'examiner si le Ministère avait mis en œuvre ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques de façon à s'assurer d'obtenir les résultats visés dans le cadre des engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer le carbone.

5.9 Cet audit est important parce que le secteur de l'agriculture peut jouer un rôle essentiel dans l'atténuation des changements climatiques au moyen de pratiques de gestion agricole qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et éliminent le dioxyde de carbone de l'atmosphère.

5.10 La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du présent rapport, donne des précisions sur l'objectif, l'étendue, la méthode et les critères de l'audit.

Constatations et recommandations

Le Ministère n'avait aucune stratégie pour contribuer comme il l'avait prévu à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Importance de cette constatation

5.11 Les changements climatiques sont un problème complexe et de longue date, et l'adoption d'une stratégie pour le secteur de l'agriculture au Canada permettrait de fixer des objectifs et des cibles de transformation. Une stratégie faciliterait également la collaboration avec les partenaires fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les

peuples autochtones et les parties prenantes du secteur. Pour contribuer à respecter la cible du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, le secteur de l'agriculture devrait pouvoir se fonder sur une stratégie qui définirait une vision commune et une orientation à suivre à l'égard des mesures collectives d'atténuation des changements climatiques.

L'absence de stratégie d'atténuation des changements climatiques pour le secteur de l'agriculture

Constatations

5.12 Nous avons constaté qu'en date de janvier 2024, Agriculture et Agroalimentaire Canada n'avait aucune stratégie en place pour orienter ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques. Depuis 2015, le gouvernement a chargé le Ministère de prendre des mesures spécifiques en réponse aux changements climatiques. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement a demandé au Ministère d'élaborer une stratégie afin de soutenir les mesures de lutte contre les changements climatiques déployées dans le secteur de l'agriculture. En 2021, le gouvernement a encore une fois demandé au Ministère d'établir une stratégie agroenvironnementale pour le Canada qui, entre autres objectifs, soutiendrait un effort collectif pour lutter contre les changements climatiques.

5.13 Le Ministère s'attendait à ce qu'une stratégie aide à définir un ensemble d'objectifs environnementaux ambitieux atteignables au cours des cinq années du Partenariat canadien pour une agriculture durable (des exercices 2023-2024 à 2027-2028). Celui-ci est un cadre stratégique fédéral-provincial-territorial pour l'agriculture qui regroupe de nombreux programmes à coûts partagés, dont le Programme de paysages agricoles résilients. Toutefois, nous avons constaté que le cadre quinquennal avait débuté en avril 2023, et qu'il n'y avait pas de stratégie en place pour orienter les objectifs stratégiques.

5.14 Le Ministère s'attendait en outre à ce qu'une stratégie puisse orienter l'élaboration de ses programmes Fonds d'action à la ferme pour le climat et Laboratoires vivants. Il s'agissait entre autres d'élaborer une stratégie de données pour remédier aux difficultés en matière de données et de mesures dans les exploitations agricoles et à l'échelle régionale et nationale afin de mesurer la performance environnementale du secteur de l'agriculture, d'en rendre compte et d'en assurer le suivi, et d'éclairer la prise de décisions. Nous avons constaté que les programmes avaient été créés et mis en place en 2021 sans qu'aucune stratégie n'ait guidé leur conception ou sans qu'une stratégie de données

ait été mise en place. Toutefois, nous avons constaté depuis que le Ministère avait entrepris de vastes consultations dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie pour une agriculture durable.

5.15 Outre l'absence d'une stratégie, nous avons constaté que, de la fin de 2020 à la mi-2023, le Ministère avait entrepris des travaux scientifiques approfondis qui avaient façonné ses programmes actuels en matière de changements climatiques. Ces travaux avaient contribué à cerner des pratiques prometteuses d'atténuation des gaz à effet de serre qui aiderait le secteur. Selon le Ministère, les approches des politiques et des programmes qui sont nécessaires pour favoriser l'adoption de ces pratiques étaient envisagées et analysées en tant qu'éléments clés d'une stratégie pour une agriculture durable.

5.16 Nous avons également examiné si le Ministère avait effectué un examen de ses programmes pour s'assurer de la cohérence de ses politiques. Nous avons constaté qu'il n'avait pas mené d'examen du genre. Selon nous, l'absence d'examen présente un risque d'incohérences entre les programmes, de chevauchements entre les initiatives et d'utilisation inefficace des fonds et des ressources disponibles.

5.17 L'un des avantages d'une stratégie est qu'elle a pour but de contribuer aux cibles du Canada en matière de changements climatiques pour 2030 et 2050 et à ses engagements internationaux. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte, publié en 2022, décrit la voie à suivre dans chaque secteur pour que le Canada atteigne sa cible pour 2030. En 2022, le Ministère avait estimé initialement que les réductions réalisées par le secteur dans le cadre de ce plan seraient de 13,07 Mt éq. CO₂, et qu'il y parviendrait par l'entremise de ses programmes et de ses activités d'atténuation des changements climatiques. Le Ministère avait réduit ses contributions estimées à 11,21 Mt éq. CO₂ dans le rapport Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada, daté de décembre 2023 (voir la pièce 5.4).

Pièce 5.4 – Les programmes et les activités du Ministère devraient contribuer à réduire de 11,21 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂) les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture d'ici 2030

Programmes et activités du Ministère (exercices)	Fonds fédéraux alloués (\$)	Estimations des réductions permanentes d'émissions déclarées en 2022 (en Mt éq. CO ₂)	Estimations révisées des réductions permanentes d'émissions déclarées en 2023 (en Mt éq. CO ₂)
Laboratoires vivants (de 2021-2022 à 2030-2031)	185 millions	1,00	1,00
Fonds d'action à la ferme pour le climat (de 2021-2022 à 2027-2028)	704 millions	4,29	1,61
Programme des technologies propres en agriculture (de 2021-2022 à 2028-2029)	471 millions*	0,79	0,77
Partenariat canadien pour une agriculture durable – Programmes soutenus par le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial (de 2023-2024 à 2027-2028)	63 millions (contribution fédérale)	0,81	0,83
Programme des paysages agricoles résilients (de 2023-2024 à 2028-2029)	150 millions (contribution fédérale)	2,68	3,50
Efforts en vue d'atteindre l'objectif gouvernemental de réduction des émissions provenant des engrais (d'ici 2030)	Financés en partie**	3,50	3,50
Efforts en vue d'atteindre l'objectif gouvernemental de réduction des émissions provenant du méthane (d'ici 2030)	Non déterminés	Non déterminés	Non déterminés
Total	1 573 millions	13,07	11,21

* Ces fonds représentent le total pour le Volet Adoption et le Volet Recherche et innovation. Les réductions permanentes d'émissions qui suivent ne concernent que le Volet Adoption.

** Même s'il est attendu que les fonds alloués au Fonds d'action à la ferme pour le climat et au Partenariat canadien pour une agriculture durable contribuent à la cible gouvernementale de réduction des émissions relatives aux engrais pour l'ensemble du secteur, une proportion de 2,07 Mt éq. CO₂ des 3,5 Mt éq. CO₂ demeure non financée.

Remarque : Selon le Ministère, ces estimations modélisées reposent sur les meilleures informations actuellement disponibles, comme l'activité économique du secteur ainsi que le financement prévu des programmes et la participation à ceux-ci.

Source : Adapté de données provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

5.18 Nous avons constaté que l'une des raisons pour laquelle l'estimation avait été revue à la baisse, passant de 13,07 Mt éq. CO₂ à 11,21 Mt éq. CO₂, était parce que le Ministère avait initialement inclus les estimations des réductions des émissions attribuables à la plantation d'arbres sur les terres agricoles, qu'il considérait comme une pratique de gestion bénéfique. Par exemple, les arbres plantés en bordure des champs protègent les cultures et le bétail du vent et de l'accumulation de neige. Le Ministère avait ensuite supprimé les réductions attribuables à cette pratique de son estimation mise à jour.

5.19 Nous avons constaté que le Ministère avait également estimé les coûts de la réduction des émissions par tonne pour les programmes présentés à la pièce 5.4, ventilés par pratiques d'atténuation. Toutefois, le Ministère n'avait pas rendue publique cette information. Nous sommes d'avis que si l'information était publiée, le secteur de l'agriculture aurait accès à de l'information plus transparente pour expliquer l'élaboration des politiques et les décisions du gouvernement fédéral.

5.20 En outre, le plan d'ensemble du gouvernement du Canada, le Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte, fait état de ce qui suit : « Les mesures prises à ce jour, et celles énoncées dans ce plan, mettent en branle bon nombre des transformations clés qui seront nécessaires pour atteindre un monde carboneutre. » Selon les projections et l'analyse du Ministère, qui sont fondées sur les données de 2021, il faudra éliminer ou séquestrer 51 Mt éq. CO₂ d'émissions pour que le secteur de l'agriculture atteigne la carboneutralité d'ici 2050. Même si Agriculture et Agroalimentaire Canada a reconnu qu'il subsiste des lacunes importantes sur le plan des données et du financement qui constituent des obstacles sur la voie menant à la carboneutralité d'ici 2050, nous avons constaté qu'il n'avait aucune stratégie à long terme définissant la manière dont il atteindrait les cibles pour 2030 ou 2050.

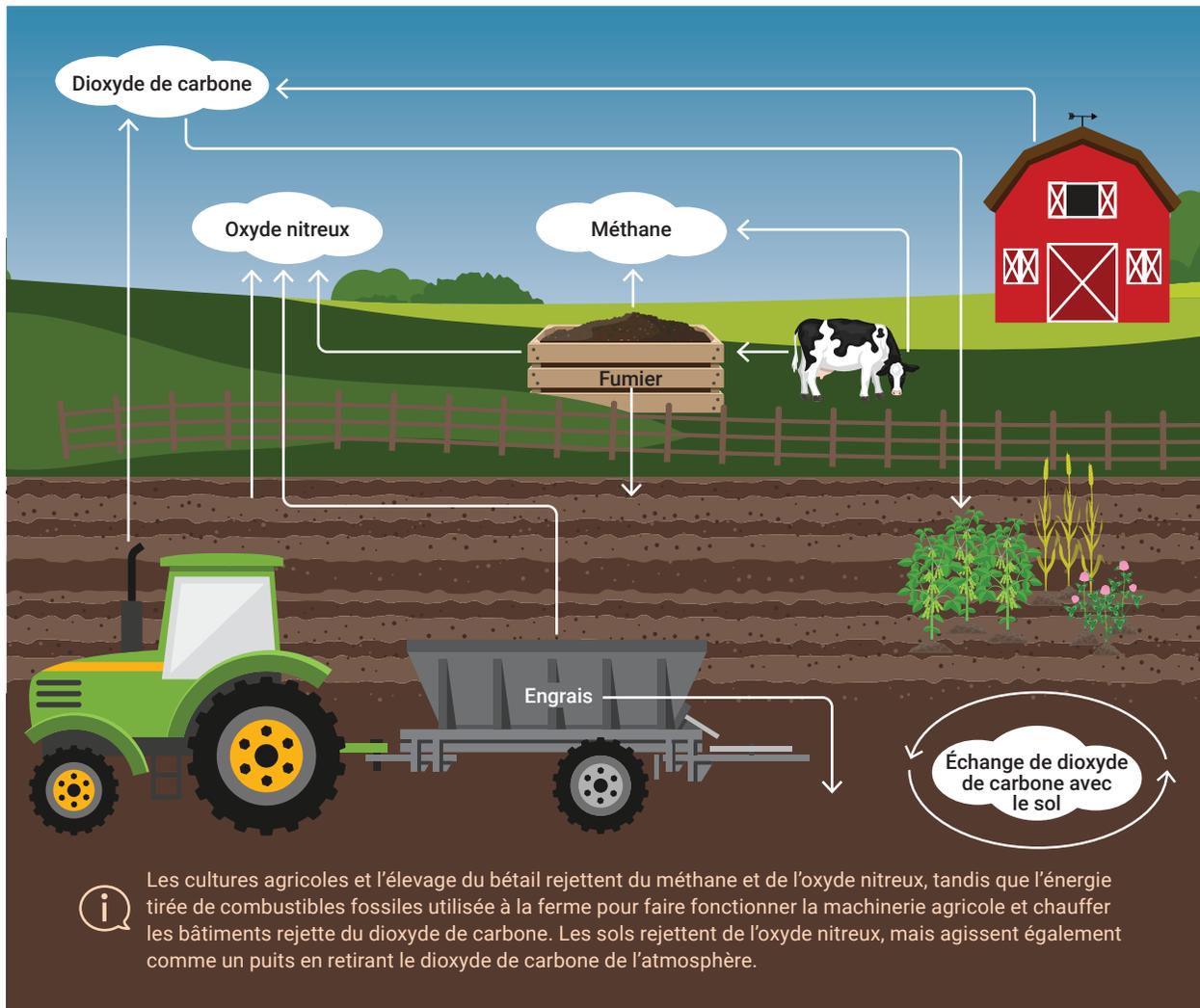
5.21 Notre recommandation relativement à cette section est présentée au paragraphe 5.29.

L'absence d'indications sur la contribution aux cibles relatives aux engrais et au méthane dans le cadre des objectifs de réduction des émissions des programmes

Constatations

5.22 En ce qui concerne les engrais, dans le cadre du plan climatique renforcé du Canada de 2020 intitulé « Un environnement sain et une économie saine », le gouvernement s'est engagé à fixer une cible nationale de réduction des émissions provenant des engrais de 30 % sous les niveaux de 2020 d'ici 2030. En 2021, le secteur de l'agriculture était à l'origine de 75 % des émissions d'oxyde nitreux au Canada, lesquelles provenaient principalement de l'utilisation d'engrais (voir la pièce 5.5).

Pièce 5.5 – Exemples d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre dans les activités agricoles au Canada



Source : Adapté de données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

5.23 Nous avons constaté que le Ministère n'avait pas consulté les parties prenantes (par exemple les agricultrices et agricultures et les associations sectorielles) avant d'établir la cible de réduction des émissions provenant des engrais. Cette absence de consultation avait eu pour conséquence que certaines parties prenantes du secteur avaient interprété que la cible représentait une réduction absolue de 30 % de l'utilisation des engrais, plutôt qu'une réduction de 30 % des émissions attribuable à l'amélioration des techniques d'épandage d'engrais.

5.24 Pour atteindre la cible de réduction des émissions provenant des engrais, le Ministère prévoyait établir des ententes volontaires avec des fabricants d'engrais, des parties prenantes du secteur de l'agriculture, les provinces et les agricultrices et agriculteurs. Toutefois, nous avons constaté qu'il n'en avait conclu aucune en date de janvier 2024.

5.25 Le Ministère avait estimé à 1,44 Mt éq. CO₂ le volume de réductions des émissions provenant des engrais réalisables dans le cadre du Fonds d'action à la ferme pour le climat et du Partenariat canadien pour une agriculture durable. Nous avons constaté que dans le cadre du programme Laboratoires vivants et du Programme des technologies propres en agriculture, les réductions des émissions de gaz à effet de serre que devaient réaliser les projets et qui contribueraient à la cible du gouvernement pour les engrais n'avaient pas été quantifiées. Nous avons également constaté que la portion restante de 2,07 Mt éq. CO₂ requise pour atteindre la cible de 3,5 Mt éq. CO₂ de réduction des émissions provenant des engrais n'était toujours pas financée.

5.26 Selon une analyse effectuée par le Ministère en septembre 2023, la plus grande possibilité de réduire les émissions liées aux engrais à court terme consistait à favoriser l'adoption de certaines pratiques de gestion bénéfiques relatives à la gestion des éléments nutritifs. Le Ministère avait mentionné trois de ces pratiques. Par exemple, plutôt que d'appliquer de l'engrais une seule fois par saison au moment des semis, une meilleure pratique pour optimiser les effets de l'engrais consisterait à épandre celui-ci à des moments stratégiques pendant la saison de croissance en fonction des besoins des cultures. Selon le Ministère, environ 20 % des fermes canadiennes adoptent ces pratiques à l'heure actuelle, mais il faudrait que de 50 % à 75 % des fermes le fassent pour que la contribution puisse représenter jusqu'à 3,2 Mt éq. CO₂ sur le volume total de réductions ciblé. Le Ministère n'était pas en mesure de nous dire comment il comblerait l'écart pour atteindre la cible totale de réduction de 3,5 Mt éq. CO₂ d'ici 2030.

5.27 En 2021, le secteur de l'agriculture était à l'origine de 31 % des émissions de méthane. Le Canada a confirmé son soutien à l'Engagement mondial sur le méthane en 2021. Cet engagement vise à réduire dans l'ensemble les émissions de méthane de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2030. En 2022, le gouvernement du Canada a lancé Plus vite et plus loin : La stratégie canadienne sur le méthane. Grâce aux mesures de réduction du méthane et aux programmes connexes décrits dans la stratégie, le gouvernement a estimé que le Canada sera en mesure de réduire davantage les émissions nationales de méthane de plus de 35 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2030. Dans la stratégie sur le méthane, il est souligné que l'agriculture est l'un des secteurs cruciaux pour la réduction des émissions de méthane. Les programmes d'atténuation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada figurent parmi les mesures énumérées dans la stratégie qui devraient contribuer aux réductions des émissions de méthane.

5.28 Nous avons constaté que pour les trois programmes examinés, les réductions des émissions de gaz à effet de serre attendues des projets qui contribueraient à la cible de réduction des émissions de méthane du Canada n'avaient pas encore été quantifiées. En outre,

en l'absence d'une stratégie apportant au secteur une vision et une orientation à long terme, la voie qu'entend suivre le Ministère pour contribuer à l'atteinte de cette cible demeurerait incertaine.

Recommandation

5.29 Pour s'assurer qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada peut contribuer utilement aux cibles du Canada en matière de changements climatiques pour 2030 et 2050, y compris aux engagements à réduire les émissions provenant des engrais et du méthane, le Ministère devrait parachever et mettre en œuvre une stratégie pour une agriculture durable, en prenant des mesures telles que les suivantes :

- déterminer les résultats mesurables, fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles, assortis de réalisations concrètes, de responsabilités, d'échéanciers, de mesures de rendement et d'un plan pour surveiller les progrès;
- effectuer des analyses pour s'assurer de la cohérence stratégique entre ses programmes et avec les programmes des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- accélérer l'élaboration d'une stratégie de données pour remédier aux difficultés en matière de données et de mesures dans les exploitations agricoles et à l'échelle régionale et nationale;
- évaluer le financement et les ressources nécessaires pour réussir la mise en œuvre de la stratégie et des programmes et activités d'atténuation des changements climatiques du Ministère afin de réaliser des réductions permanentes des émissions d'ici 2050;
- rendre compte des coûts des programmes et des activités d'atténuation des changements climatiques du Ministère par rapport aux réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce à ces programmes et activités.

Réponse du Ministère – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Les résultats obtenus par le Ministère étaient limités et sa mesure des résultats était inadéquate

Importance de cette constatation

5.30 Cette constatation est importante parce qu'une conception et une mise en œuvre efficaces des programmes permettent d'obtenir des résultats, soutiennent les objectifs stratégiques ministériels et gouvernementaux, mettent en place les conditions propices au traitement équitable et transparent des demandes, et donnent l'assurance à la population canadienne et au Parlement que les fonds publics sont utilisés aux fins promises.

Les résultats obtenus limités en raison de retards dans la mise en œuvre des programmes

Constatations

5.31 Nous avons constaté que les retards dans l'examen des demandes et la sélection des bénéficiaires du financement avaient entraîné des retards dans la mise en œuvre des projets sur le terrain et limité les résultats obtenus au cours de la première année des programmes.

5.32 Le Programme des technologies propres en agriculture a inauguré sa première période de réception des demandes le 16 juin 2021. Cette période devait s'étaler sur 10 mois et permettre à une personne de présenter diverses demandes pour des projets. Toutefois, le Ministère n'avait pas prévu la demande élevée que susciterait le programme, et 6 semaines après le lancement, le Ministère avait reçu 443 demandes initiales et le financement demandé dépassait les fonds disponibles pour l'exercice 2021-2022. Le 1^{er} août 2021, il avait suspendu l'évaluation de toute nouvelle demande. Néanmoins, le programme avait continué de recevoir des demandes pendant toute la période de réception, ce qui avait conduit à un arriéré de 1 057 demandes additionnelles reçues jusqu'au 31 mars 2022. Nous avons constaté ce qui suit :

- Sur les 443 personnes ayant présenté une demande au cours des 6 premières semaines de la période de réception, 268 (60 %) avaient vu leur demande de financement approuvée.
- En octobre 2022, des fonds supplémentaires avaient été alloués au programme, qui avait permis au Ministère de procéder au tri des demandes de l'arriéré et à un appel de propositions pour une nouvelle période de réception des demandes.

- Entre novembre 2022 et janvier 2023, un financement d'environ 35 millions de dollars au titre du programme avait été approuvé pour 71 demandes (7 %) supplémentaires qui provenaient de l'arriéré de 1 057 demandes. Ces bénéficiaires supplémentaires sélectionnés lors de la première période de réception des demandes n'avaient pas été en mesure de mettre en œuvre les projets financés (pour des technologies et des équipements propres) au cours de la saison de croissance 2022, ce qui avait limité ou retardé les résultats du programme.
- Le traitement des demandes par le Ministère n'était pas entièrement automatisé et comportait une part de saisie manuelle. Notre analyse des données du Ministère nous a permis de constater que celui-ci avait omis six demandes, qui n'avaient pas été prises en compte lors du tri des demandes de l'arriéré. Le Ministère nous a indiqué que ces demandes avaient été omises lors du transfert manuel des demandes dans la base de données du Ministère.

5.33 De plus, nous avons utilisé l'échantillonnage représentatif pour examiner un échantillon de 35 demandes sur 55 demandes dûment remplies (47 demandes approuvées et 8 demandes rejetées) présentées au titre du Programme des technologies propres en agriculture. Nous avons constaté que dans 66 % des cas (23 cas sur 35), le programme n'avait pas respecté la norme de service prévoyant un délai de 100 jours ouvrables (4,5 mois) pour l'examen et l'approbation ou le rejet d'une demande; la moyenne avait plutôt été de 121 jours ouvrables (5,5 mois).

5.34 Nous avons également constaté des retards dans les programmes Fonds d'action à la ferme pour le climat et Laboratoires vivants. Nous avons constaté qu'il avait fallu en moyenne plus de 5 mois au Ministère pour établir la version définitive des ententes de contribution avec les bénéficiaires retenus dans le cadre des deux programmes. Les programmes avaient été lancés en 2021. Pour que les bénéficiaires puissent en tirer parti au cours de la saison de croissance 2022, leurs ententes de contribution devaient avoir été signées au printemps 2022. Nous avons cependant constaté que seule 1 des 22 ententes de contribution établies au titre des 2 programmes avait été signée avant la saison de croissance 2022, et que la moitié des 22 ententes avaient été signées aussi tardivement qu'entre l'automne 2022 et février 2023. Par conséquent, le transfert de fonds aux bénéficiaires avait été retardé, ce qui limitait les données et les résultats qui auraient pu être obtenus au cours de la saison 2022 dans la première année du programme.

5.35 Le Fonds d'action à la ferme pour le climat, qui devait initialement prendre fin le 31 mars 2024, a été prolongé jusqu'au 31 mars 2028. Même si le Ministère nous a affirmé qu'il avait informé les bénéficiaires en novembre 2023 que leurs ententes seraient prolongées d'un an, aucune entente n'avait encore été modifiée en date de janvier 2024. Les bénéficiaires avaient fait part de leurs

préoccupations dès mai 2023, car ils ne savaient pas si leur financement serait maintenu et l'incidence que cela aurait sur leur capacité de planifier et de prendre des décisions de planification de projet à plus long terme. À notre avis, cette incertitude pourrait avoir encore d'autres répercussions sur l'obtention des résultats des programmes.

5.36 En dépit de ces constatations, les bénéficiaires ayant obtenu du financement au titre du Programme des technologies propres en agriculture et du Fonds d'action à la ferme pour le climat, ainsi que les participantes et participants volontaires au programme Laboratoires vivants, nous ont expliqué et ont exposé dans leurs rapports sur le rendement la valeur de ces programmes. Cette valeur reposait sur les éléments suivants :

- permettre aux productrices et producteurs d'adopter des technologies propres qui ne leur auraient peut-être pas été accessibles autrement;
- profiter des avantages connexes des pratiques de gestion bénéfiques, comme une réduction de l'érosion du sol;
- recueillir des données et mettre des renseignements à la disposition des productrices et producteurs pour que ces bénéficiaires puissent améliorer leur prise de décisions en matière de gestion des terres.

Recommandation

5.37 Afin de réduire autant que possible les retards administratifs, de permettre la planification de projet à plus long terme et de soutenir la continuité et la viabilité de ses programmes d'atténuation des changements climatiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait :

- informer le plus tôt possible les organismes de prestation qui administrent le Fonds d'action à la ferme pour le climat, et les partenaires principaux qui mettent en œuvre le programme Laboratoires vivants, à savoir si leurs ententes de contribution seront prolongées jusqu'à la clôture des programmes;
- veiller à améliorer, pour toute version ultérieure de ses programmes d'atténuation des changements climatiques, les délais d'examen et d'approbation des demandes et de mise au point des ententes de contribution, afin d'éviter tout retard dans la mise en œuvre des projets.

Réponse du Ministère – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Les cibles de rendement manquantes ou non définitives dans le cadre des programmes d'atténuation des changements climatiques

Constatations

5.38 L'établissement de programmes assortis d'indicateurs, de cibles, de résultats et d'échéanciers pertinents peut permettre de déterminer clairement à l'avenir le degré d'ambition des programmes et des activités d'atténuation des changements climatiques du Ministère, ainsi que la contribution de ceux-ci à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur.

5.39 Nous avons constaté que les cibles de rendement des trois programmes avaient été modifiées au fil du temps et étaient présentées de façon non uniforme dans les documents du Ministère et du gouvernement. Au sujet des programmes Fonds d'action à la ferme pour le climat et Laboratoires vivants, nous avons constaté que de nombreuses dates auxquelles des cibles devaient être établies, fixées ou atteintes avaient été reportées à des années ultérieures. La situation s'expliquait par le fait que les responsables des programmes attendaient les résultats de la première année (2022-2023) pour établir ou fixer les cibles, et que ces résultats avaient été retardés, ou encore par le fait que les programmes avaient été prolongés et avaient reçu des fonds supplémentaires. À notre avis, ces cibles changeantes compliquent l'évaluation des progrès et la publication des résultats de manière claire et transparente (voir les pièces 5.6, 5.7 et 5.8).

Pièce 5.6 — En date de janvier 2024, le Ministère n'avait fixé définitivement aucune des cibles de rendement en matière d'atténuation des changements climatiques du Fonds d'action à la ferme pour le climat

Indicateur et cible préliminaire (cibles à atteindre d'ici mars 2028)	Résultat en date de janvier 2024*
Grâce au soutien du Fonds, 14 000 productrices et producteurs mettent en œuvre de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques ou élargissent l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques sur de nouveaux acres de terres**	4 338 productrices et producteurs
1 584 000 hectares (3 914 149 acres) de terres au total faisant l'objet d'une gestion améliorée	1 320 000 hectares de terres
2,88 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO ₂) par année, selon les projections sur la séquestration du carbone dans les sols agricoles et sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre attribuables à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques	Réduction de 0,18 Mt éq. CO ₂ au cours de l'exercice 2022-2023
3 000 activités de transfert de connaissances organisées par des bénéficiaires de financement en vue de transmettre les connaissances aux agricultrices et agriculteurs pour soutenir l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques	601 activités effectuées

* Ces résultats sont fondés sur les premiers rapports annuels sur le rendement des 13 bénéficiaires initiaux.

** Les résultats obtenus par rapport à cet indicateur contribueront aux objectifs de développement durable 2 (Faim « zéro ») et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations Unies.

Source : Adapté de données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Pièce 5.7 – En date de janvier 2024, le Ministère n'avait pas établi ou fixé définitivement la plupart des cibles de rendement en matière d'atténuation des changements climatiques du programme Laboratoires vivants

Indicateur (cibles à atteindre d'ici mars 2031)	Date d'établissement ou de fixation définitive de la cible	Résultat en date de janvier 2024*
Estimation des tonnes de carbone séquestré résultant de chaque pratique de gestion bénéfique démontrée et adoptée par les productrices et producteurs	Aucune date pour l'établissement d'une cible	Aucun
Nombre et pourcentage d'exploitations agricoles ayant adopté chacune des pratiques de gestion bénéfiques de séquestration du carbone en périphérie des sites des Laboratoires vivants	Cible à établir en 2023-2024	126 exploitations agricoles (le Ministère n'était pas encore en mesure de déterminer le pourcentage d'exploitations agricoles)
Superficie des terres et pourcentage de la superficie des terres faisant l'objet d'une gestion améliorée (superficie de terres où chaque pratique de gestion bénéfique de séquestration du carbone avait été adoptée) en périphérie des terres du programme Laboratoires vivants	Aucune date pour l'établissement d'une cible	3 363 hectares (le Ministère n'était pas encore en mesure de déterminer le pourcentage de la superficie des terres)
Nombre de pratiques de gestion bénéfiques élaborées ou améliorées qui augmentent la séquestration du carbone**	Cible provisoire : 336	45 pratiques
Nombre de pratiques de gestion bénéfiques élaborées ou améliorées qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre**	Cible provisoire : 271	34 pratiques

* Ces résultats sont fondés sur les premiers rapports annuels sur le rendement relatifs à la saison de croissance 2022 des 9 bénéficiaires initiaux. Leurs deuxièmes rapports annuels sur la saison de croissance 2023 devront être présentés au plus tard le 30 mai 2024.

** Les résultats obtenus par rapport à cet indicateur contribueront aux objectifs de développement durable 2 (Faim « zéro ») et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) des Nations Unies.

Source : Adapté de données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Pièce 5.8 – Cibles de rendement en matière d'atténuation des changements climatiques en place pour le Programme des technologies propres en agriculture

Indicateur et cible (cibles à atteindre d'ici mars 2026)	Résultat en date de janvier 2024*
840 projets d'adoption soutenus	352 projets approuvés, selon 141 rapports sur le rendement
1 200 technologies propres en agriculture adoptées**	193 nouvelles technologies adoptées, selon 141 rapports sur le rendement
Réduction de 15 % de l'utilisation d'engrais azotés inorganiques grâce à l'adoption de technologies propres	Réduction de 16 % de l'utilisation d'engrais azotés inorganiques, selon 18 rapports sur le rendement
Réduction de 38 % de l'utilisation de combustible fossile grâce à l'adoption de technologies propres	Réduction de 65 % de l'utilisation de combustible fossile, selon 124 rapports sur le rendement
Réduction annuelle potentielle de 0,8 mégatonne d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO ₂) d'émissions de gaz à effet de serre résultant de l'adoption de technologies propres et de l'élaboration de nouvelles technologies propres (cible à revoir et à mettre à jour en 2024, et à atteindre d'ici 2028)	0,02 Mt éq. CO ₂ d'émissions en moins, selon 136 rapports sur le rendement

* Ces résultats sont fondés sur les rapports sur le rendement finaux des bénéficiaires concernant les deux premières années du programme.

** Les résultats obtenus par rapport à cet indicateur contribueront à l'objectif de développement durable 2 (Faim « zéro ») des Nations Unies.

Source : Adapté de données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

5.40 Nous avons constaté que, d'après les suivis effectués dans le cadre des programmes, les réductions des émissions de gaz à effet de serre totalisaient seulement 0,2 Mt éq. CO₂ en date du 31 janvier 2024. Compte tenu des résultats limités jusqu'à présent, près de la totalité des réductions devront avoir lieu dans les 6 saisons de croissance à venir jusqu'en 2030.

Recommandation

5.41 Pour réaliser les réductions des émissions de gaz à effet de serre attendues d'ici 2030 et pour contribuer à réaliser des réductions plus importantes d'ici 2050, Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait :

- définir et mettre en œuvre des mesures concrètes pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques;
- mettre au point des cibles mesurables et assorties d'échéances pour les programmes et publier des rapports annuels sur les résultats faisant état des progrès réalisés par rapport aux résultats attendus des programmes, en particulier en ce qui concerne les réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Réponse du Ministère — *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

La prise en compte de l'analyse comparative entre les sexes plus dans la conception des programmes et l'harmonisation des indicateurs avec les objectifs de développement durable des Nations Unies

Constatations

5.42 Nous avons constaté que le Ministère avait intégré les considérations relatives à l'**analyse comparative entre les sexes plus**³ à l'étape de la conception des trois programmes. Le Ministère avait recueilli des données provenant des demandes présentées au titre des programmes afin de les désagréger et d'examiner les incidences des programmes sur certains groupes sous-représentés et marginalisés de la population. Ceux-ci comprenaient les Autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les membres de communautés linguistiques en situation minoritaire, les membres de minorités visibles ainsi que les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queers et bispituelles (LGBTQ2).

5.43 La Stratégie fédérale de développement durable du Canada énonce les objectifs, les cibles et les plans de mise en œuvre que le gouvernement du Canada établit pour progresser dans sa mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et vers l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies. Chaque objectif de la stratégie fédérale est lié à un objectif de développement durable des Nations Unies particulier. Les objectifs fédéraux dont la responsabilité incombe au Ministère et qui sont les plus pertinents dans le cadre du présent audit sont les suivants :

- l'objectif 2 (Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable), qui correspond à l'objectif de développement durable 2 des Nations Unies (Faim « zéro »);
- l'objectif 13 (Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts), qui correspond à l'objectif de développement durable 13 des Nations Unies (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Source : Nations Unies



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Source : Nations Unies

³ **Analyse comparative entre les sexes plus** — Processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse pour évaluer les inégalités systémiques ainsi qu'un moyen de déterminer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur divers groupes de personnes, dont les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. L'indication « plus » dans la désignation reconnaît que l'analyse comparative entre les sexes ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) et prend en compte de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les habiletés physiques ou mentales.

Source : Adapté d'une définition tirée de Femmes et Égalité des genres Canada

Nous avons constaté qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada avait établi un ou plusieurs indicateurs au sein de chacun des trois programmes qui correspondait à au moins un de ces objectifs (voir les pièces 5.6, 5.7 et 5.8).

5.44 Nous n'avons pas été en mesure d'évaluer les contributions des programmes aux objectifs de développement durable, ou leurs incidences sur les groupes sous-représentés ou marginalisés, car la plupart des résultats n'étaient pas encore disponibles.

Le manque de fiabilité et d'exhaustivité de la mesure des résultats, de la vérification et du suivi des réductions des émissions de gaz à effet de serre

Constatations

5.45 Nous avons constaté que le Ministère n'avait pas validé les données sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre et sur la séquestration du carbone qu'il recevait des bénéficiaires dans le cadre des trois programmes. Le Ministère s'était fié aux données communiquées par les bénéficiaires, mais n'avait pas exigé de documents pour vérifier les résultats. Nous avons également constaté que le Ministère avait fourni seulement des orientations limitées aux bénéficiaires sur la manière de communiquer les résultats, ce qui avait donné lieu, par exemple, à des incohérences dans les rapports faisant en sorte qu'il était difficile de compiler les résultats globaux des programmes.

5.46 Nous avons également constaté qu'il y avait des lacunes dans les rapports des bénéficiaires de deux programmes. Pour le Programme des technologies propres en agriculture, les bénéficiaires devaient fournir des rapports complémentaires lorsque leurs rapports finaux sur le rendement ne contenaient pas de données sur les résultats pour une année. Nous avons constaté que le Ministère n'avait pas reçu tous les rapports exigés. Nous avons également constaté des cas où les responsables de programme n'avaient pas exigé de rapport complémentaire auprès des bénéficiaires et avaient accepté qu'ils leur fournissent leurs estimations au lieu des résultats pour une année.

5.47 Quant au Fonds d'action à la ferme pour le climat, nous avons calculé que les 13 bénéficiaires auraient dû soumettre au total 64 rapports d'étape sur le rendement et 64 rapports d'étape financiers avant décembre 2023. Nous avons constaté qu'en date de janvier 2024, seulement 35 rapports d'étape sur le rendement et 48 rapports d'étape financiers avaient été présentés. Le Ministère n'a pas été en mesure de fournir des éléments probants concernant le suivi qu'il avait effectué pour obtenir les rapports manquants, dont il avait besoin pour rendre compte des résultats globaux de ses programmes.

5.48 Le Ministère avait supposé que près de la totalité des réductions des émissions de gaz à effet de serre attendues des activités de ses programmes seraient permanentes. Hormis pour les réductions des émissions provenant des engrais, le Ministère avait évalué que les estimations des réductions des émissions pour les programmes, figurant à la pièce 5.4, étaient permanentes. Le Ministère nous avait fait part de ses suppositions sur le caractère permanent, sans toutefois étayer celles-ci d'éléments probants. Par exemple, le Ministère avait supposé que lorsque les productrices et producteurs estimerait que les pratiques de gestion bénéfiques étaient rentables, ils continueraient de les utiliser. Dans le cadre des programmes, le Ministère offre du financement et du soutien aux productrices et producteurs pour les inciter à adopter ces pratiques, mais lorsque le financement prend fin, il reste à savoir si les productrices et producteurs seront en mesure de maintenir ces pratiques à long terme. Nous reconnaissons qu'il faudra disposer de résultats sur de nombreuses années pour pouvoir conclure que la quantité de réductions d'émissions est permanente.

5.49 Nous avons constaté qu'aucun des trois programmes n'avait prévu de suivi après la réalisation des projets pour vérifier les résultats des projets ou les hypothèses sur le caractère permanent des réductions des émissions. Par conséquent, le Ministère ne saura pas dans quelle mesure les pratiques de gestion bénéfiques ou les réductions de gaz à effet de serre attribuables aux technologies adoptées seront maintenues au fil du temps, ou quelles seront leurs contributions à l'atteinte des cibles pour 2030 et 2050.

Recommandation

5.50 Pour réaliser des évaluations des résultats précises et transparentes en temps opportun et pour avoir la capacité de compiler les données sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre attribuables à l'ensemble de ses projets et programmes, Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait mettre en place un cadre de suivi des résultats comprenant les mesures suivantes :

- fournir des exigences et des lignes directrices précises relatives à la soumission de données par les bénéficiaires;
- vérifier la qualité et l'exactitude des données fournies par les bénéficiaires de façon à assurer la cohérence et à permettre d'apporter des corrections en temps opportun au besoin;
- vérifier dans quelle mesure les pratiques de gestion bénéfiques et les technologies propres adoptées permettraient de réaliser des réductions des émissions de gaz à effet de serre de façon permanente.

Réponse du Ministère – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Conclusion

5.51 Nous avons conclu qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada n'avait pas conçu ou mis en œuvre une approche quant à la façon dont le secteur de l'agriculture contribuera aux objectifs, aux engagements et aux cibles du Canada pour 2030 et 2050 en matière d'atténuation et de séquestration des gaz à effet de serre, comme il avait initialement été exigé en 2020.

5.52 Nous avons également conclu qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada n'avait pas mis en œuvre efficacement ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques de façon à s'assurer d'obtenir les résultats escomptés dans le cadre des engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer le carbone. Les réductions des émissions de gaz à effet de serre qui avaient été réalisées en date du 31 janvier 2024 étaient limitées, de nombreuses cibles restaient à établir ou à mettre au point, et les échéances pour l'atteinte de certaines des cibles avaient été reportées à des années ultérieures.

Événement subséquent

5.53 Au paragraphe 5.35, nous avons noté qu'en janvier 2024, soit à la fin de la période d'audit, aucune entente de contribution avec les bénéficiaires du Fonds d'action à la ferme pour le climat n'avait été modifiée. Après cette date, entre février et mars 2024, Agriculture et Agroalimentaire Canada a signé une entente modifiée avec 11 des 13 bénéficiaires du Fonds d'action à la ferme pour le climat, prolongeant leur contrat d'un an, soit jusqu'en 2025. Selon le Ministère, les deux autres bénéficiaires ne souhaitaient pas prolonger leur entente de contribution à la suite de l'achèvement de leurs projets en 2024.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur l'agriculture et l'atténuation des changements climatiques a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs au Parlement en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion quant à la conformité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCCM) 3001 — Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada — Certification.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que le BVG conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de l'entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni toutes les informations dont elle a connaissance et qui lui ont été demandées ou qui pourraient avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport;
- la confirmation que les faits présentés dans le rapport sont exacts.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si Agriculture et Agroalimentaire Canada :

- avait conçu et mis en œuvre une approche quant à la façon dont le secteur de l'agriculture contribuera aux cibles, aux objectifs et aux engagements du Canada pour 2030 et 2050 en matière d'atténuation et de séquestration des gaz à effet de serre;
- avait mis en œuvre ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques de façon à s'assurer d'obtenir les résultats visés dans le cadre des engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer le carbone.

Une approche s'entend d'une voie durable vers l'atténuation des changements climatiques selon la définition présentée au premier critère du tableau des critères ci-après; concevoir et mettre en œuvre une approche signifie de répondre aux trois premiers critères du tableau.

La mise en œuvre des programmes et activités signifie de répondre aux deux derniers critères dans le tableau des critères ci-après.

Étendue et méthode

Dans le cadre du premier secteur d'examen de l'audit, nous avons examiné si Agriculture et Agroalimentaire Canada avait établi une approche pour l'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'agriculture. Nous avons examiné si l'approche du Ministère avait contribué à l'atteinte des stratégies, des objectifs, des cibles et des engagements fédéraux et nationaux en matière d'atténuation des changements climatiques. Nous avons aussi examiné si l'approche avait été mise au point dans le cadre d'une consultation avec les parties prenantes pertinentes, et si le Ministère avait conçu son approche en tenant compte d'autres domaines prioritaires du Ministère pour assurer la cohérence des politiques.

L'ensemble des programmes et activités en matière de changements climatiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada s'inscrivaient dans l'étendue de ce secteur d'examen.

Dans le cadre du deuxième secteur d'examen, nous avons examiné la mise en œuvre par Agriculture et Agroalimentaire Canada des programmes et activités d'atténuation des changements climatiques suivants :

- le programme Solutions agricoles pour le climat :
 - le volet Fonds d'action à la ferme pour le climat de 2021-2022 à 2027-2028;
 - le volet Laboratoires vivants de 2021-2022 à 2030-2031 : la part des contributions seulement (et non des subventions);
- le Programme des technologies propres en agriculture de 2021-2022 à 2028-2029 : le volet Adoption seulement (et non le Volet Recherche et innovation);
- les activités menées par Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue d'atteindre la cible canadienne de réduction des émissions provenant des engrais;
- les activités menées par Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue d'atteindre la cible canadienne de réduction des émissions de méthane.

Nous n'avons pas examiné le Programme des paysages agricoles résilients qui découle du Partenariat canadien pour une agriculture durable, cofinancé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028), ou le financement de la science transformatrice (de 2022-2023 à 2026-2027) alloué aux organismes subventionnaires fédéraux pour appuyer la recherche postsecondaire dans le développement de technologies et de variétés végétales qui permettront de parvenir à une agriculture carboneutre.

Dans le cadre du deuxième secteur d'examen, nous avons examiné si Agriculture et Agroalimentaire Canada avait appliqué les contrôles ministériels et fédéraux appropriés pour examiner et approuver les demandes présentées au titre des trois programmes compris dans l'étendue de l'audit.

Dans le cadre de ce secteur d'examen, nous avons examiné la surveillance exercée par le Ministère à l'égard de la mise en œuvre de ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques et les rapports produits à ce sujet. Nous avons aussi examiné si le Ministère avait obtenu, comme prévu, les extrants et les résultats annuels escomptés, atteint les cibles, les résultats immédiats et intermédiaires, ainsi que les objectifs, et respecté les engagements établis au titre de ces programmes et activités. Pour ce faire, nous avons notamment analysé les données utilisées dans le cadre de ces activités et examiné si les données étaient exhaustives, exactes, opportunes et désagrégées.

Dans le cadre de ces secteurs d'examen, nous avons aussi examiné si l'analyse comparative entre les sexes plus et les objectifs de développement durable 2 et 13 des Nations Unies avaient été intégrés dans l'objet considéré, y compris la mesure dans laquelle les résultats avaient été atteints par rapport aux engagements connexes.

Dans le cadre de l'étendue et de l'approche générales de l'audit, nous nous sommes entretenus avec des responsables au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, des bénéficiaires de financement dans le cadre des trois programmes, et des parties prenantes; nous avons analysé des processus, des documents, des données et d'autres sources d'information; nous avons effectué des visites sur place pour examiner la mise en œuvre de certains projets entrepris dans le cadre des programmes s'inscrivant dans l'étendue de l'audit; et nous avons réalisé une analyse des données dans le cadre de l'échantillonnage des dossiers de demande. La taille des échantillons représentatifs, le cas échéant, était suffisante pour tirer des conclusions sur la population visée, à un niveau de confiance de 90 % et avec une marge d'erreur de +10 %.

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l'objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Critères	Sources
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada conçoit et met en œuvre une approche durable pour assurer l'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'agriculture.</p> <p>L'expression « conçoit une approche durable » signifie qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada prend des mesures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que la conception de la voie vers l'atténuation des changements climatiques d'ici 2030 et 2050 dans le secteur de l'agriculture repose sur des recherches, des données et des renseignements pertinents et à jour; une voie peut être l'ensemble des objectifs, des engagements, des stratégies, des politiques, des plans, des programmes et des activités qui sont liés à l'atténuation des changements climatiques; 	<ul style="list-style-type: none"> • Nations Unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 • Environnement et Changement climatique Canada, Un environnement sain et une économie saine : Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète • <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> • Environnement et Changement climatique Canada, Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte • Environnement et Changement climatique Canada, Plus vite et plus loin : la stratégie canadienne sur le méthane

Critères	Sources
<ul style="list-style-type: none"> • assurer la longévité et la pérennité des projets et activités réalisés en vue de l'atteinte des objectifs, des engagements et des résultats prévus en matière d'atténuation des changements climatiques. Par exemple, les activités complémentaires (qui fournissent des activités de sensibilisation et d'apprentissage informelles et des conseils techniques) pourraient être réalisées directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada ou par des parties externes avec l'appui d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour favoriser l'adoption à plus grande échelle des mesures d'atténuation dans l'ensemble du secteur et pour éviter la réversibilité potentielle des mesures; • harmoniser son approche avec d'autres secteurs prioritaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour éviter toute incompatibilité ou redondance des politiques et des stratégies. <p>L'expression « met en œuvre une approche » signifie, dans le cas d'une approche ou stratégie, que celle-ci est au point et opérationnelle, qu'elle est accompagnée d'un plan d'action au besoin et dotée de ressources, qu'elle prévoit des cibles assorties d'échéances et qu'elle éclaire la conception des programmes et activités à l'appui de l'approche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et Agroalimentaire Canada, Plan stratégique pour la science • Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 • Agriculture et Agroalimentaire Canada, Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027 • Agriculture et Agroalimentaire Canada, Feuille de route sur les changements climatiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : Explorer des occasions de réduire les émissions agricoles d'ici 2030, 2023
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada harmonise son approche d'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'agriculture avec les objectifs et engagements fédéraux et nationaux plus vastes de lutte contre les changements climatiques afin d'atteindre les cibles de réduction des émissions d'ici 2030 et la carboneutralité d'ici 2050.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Guide à l'intention des ministères sur la gestion des initiatives horizontales et l'établissement de rapports connexes • Environnement et Changement climatique Canada, Un environnement sain et une économie saine : Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète • <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> • Lettre de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2021 • Environnement et Changement climatique Canada, Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte • Environnement et Changement climatique Canada, Plus vite et plus loin : la stratégie canadienne sur le méthane • Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 • Ressources naturelles Canada, Plan ministériel 2022-2023, Tableau de renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales

Critères	Sources
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada consulte des partenaires, d'autres ordres de gouvernement, des peuples autochtones et des parties prenantes du secteur pour élaborer son approche à l'égard de l'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'agriculture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement et Changement climatique Canada, Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Guide à l'intention des ministères sur la gestion des initiatives horizontales et l'établissement de rapports connexes • Environnement et Changement climatique Canada, Un environnement sain et une économie saine : Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète • Lettre de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2021 • Environnement et Changement climatique Canada, Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte • Environnement et Changement climatique Canada, Plus vite et plus loin : la stratégie canadienne sur le méthane • Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 • Plan stratégique pour la science d'Agriculture et Agroalimentaire Canada • Agriculture et Agroalimentaire Canada, Feuille de route sur les changements climatiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : Explorer des occasions de réduire les émissions agricoles d'ici 2030, 2023
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada exerce une surveillance à l'égard de la mise en œuvre de ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques, en rend compte, et obtient ou atteint les extrants et les résultats annuels qui sont attendus des programmes et activités, les cibles, les résultats immédiats et intermédiaires, les objectifs et les engagements établis.</p> <p>Surveillance : Le Ministère a des systèmes et des pratiques en place pour vérifier la qualité de l'information utilisée pour obtenir des données et pour mesurer et communiquer les réductions des émissions de gaz à effet de serre et l'élimination du carbone. Il a notamment des méthodes en place pour comptabiliser avec fiabilité les réductions des émissions de gaz à effet de serre et l'élimination du carbone découlant des activités des programmes, notamment des pratiques de gestion bénéfiques mises en œuvre par les bénéficiaires du financement, et pour vérifier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil du Trésor, Politique sur les résultats • Conseil du Trésor, Directive sur les résultats • <i>Loi fédérale sur le développement durable (modifiée en 2020)</i> • Lettre de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2021 • Conseil du Trésor, Politique sur les paiements de transfert • Conseil du Trésor, Directive sur les paiements de transfert • Ressources naturelles Canada, Plan ministériel 2022-2023, Tableau de renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales • Grilles logiques des programmes, profils d'information sur le rendement et documents connexes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui présentent les résultats attendus des programmes

Critères	Sources
<p>si les données communiquées ou obtenues au moyen des inspections étaient exhaustives, exactes et opportunes.</p> <p>Les extraits, résultats annuels, cibles, résultats immédiats et intermédiaires, objectifs et engagements se trouvent dans les documents liés au rendement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que dans les plans et stratégies fédérales de lutte contre les changements climatiques sélectionnés aux fins de l'audit. La liste des mesures sélectionnées comprend les mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone ainsi que les mesures à l'appui du développement durable et des engagements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et ceux liés à l'analyse comparative entre les sexes plus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et Agroalimentaire Canada, Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada applique de manière appropriée les contrôles ministériels et fédéraux pour l'examen, l'approbation et l'établissement de la priorité des demandes.</p> <p>De manière appropriée signifie d'une manière cohérente, juste, équitable, transparente et opportune. Il s'agit notamment d'examiner si Agriculture et Agroalimentaire Canada a en place les contrôles de surveillance appropriés pour revoir les demandes examinées et approuvées par des organismes tiers chargés d'aider le Ministère à exécuter le programme Fonds d'action à la ferme pour le climat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil du Trésor, Politique sur les résultats • Conseil du Trésor, Directive sur les résultats • Conseil du Trésor, Politique sur les paiements de transfert • Conseil du Trésor, Directive sur les paiements de transfert • Politiques, directives, lignes directrices et procédures concernant les programmes de subventions et contributions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada • Guides d'évaluation des demandes au titre des programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et procédures opérationnelles normalisées pour l'examen et l'approbation de demandes

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2024. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet considéré de l'audit, nous avons aussi examiné certains dossiers antérieurs à cette période.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 16 avril 2024, à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

L'audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) dirigée par Markirit Armutlu, directrice principale. La directrice principale est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; elle doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

Recommandations et réponses

Les réponses figurent telles qu'elles ont été reçues par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Dans ce tableau, le numéro du paragraphe qui précède la recommandation indique l'emplacement de la recommandation dans le rapport.

Recommandation	Réponse
<p>5.29 Pour s'assurer qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada peut contribuer utilement aux cibles du Canada en matière de changements climatiques pour 2030 et 2050, y compris aux engagements à réduire les émissions provenant des engrais et du méthane, le Ministère devrait parachever et mettre en œuvre une stratégie pour une agriculture durable, en prenant des mesures telles que les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les résultats mesurables, fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles, assortis de réalisations concrètes, de responsabilités, d'échéanciers, de mesures de rendement et d'un plan pour surveiller les progrès; • effectuer des analyses pour s'assurer de la cohérence stratégique entre ses programmes et avec les programmes des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux; • accélérer l'élaboration d'une stratégie de données pour remédier aux difficultés en matière de données et de mesures dans les exploitations agricoles et à l'échelle régionale et nationale; • évaluer le financement et les ressources nécessaires pour réussir la mise en œuvre de la stratégie et des programmes et activités d'atténuation des changements climatiques du Ministère afin de réaliser des réductions permanentes des émissions d'ici 2050; • rendre compte des coûts des programmes et des activités d'atténuation des changements climatiques du Ministère par rapport aux réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce à ces programmes et activités. 	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. AAC est résolu à terminer l'élaboration de la Stratégie pour une agriculture durable (SAD) en 2024. Cette stratégie sera un document évolutif qui guidera tous les intervenants pour les aider à renforcer la durabilité dans le secteur et crée une cohérence entre les programmes et les politiques fédéraux, provinciaux et territoriaux actuels et futurs. La SAD comprendra une série de principes et une série d'objectifs, de résultats et d'indicateurs mesurables à rendre compte des questions environnementales, comme les émissions de méthane et d'engrais, et de cerner des approches pour combler les lacunes liées aux données. Une structure de gouvernance et de production de rapports, qui comprend les responsabilités et les échéanciers, sera établie. Toutefois, les coûts et données sur la réduction des GES des programmes d'AAC continueront d'être communiqués au moyen des mécanismes existants, comme les rapports ministériels et le Plan de réduction des émissions dirigé par ECCC. Bien que la SAD vise à couvrir les mesures pour toutes les parties du secteur, AAC évaluera périodiquement le besoin de financement et de ressources fédéraux supplémentaires au moyen de processus normalisés. La réponse fédérale à la SAD devrait suivre en 2024-2025. Cela sera terminé d'ici le 31 décembre 2025.</p>

Recommandation	Réponse
<p>5.37 Afin de réduire autant que possible les retards administratifs, de permettre la planification de projet à plus long terme et de soutenir la continuité et la viabilité de ses programmes d'atténuation des changements climatiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait :</p> <p>informer le plus tôt possible les organismes de prestation qui administrent le Fonds d'action à la ferme pour le climat, et les partenaires principaux qui mettent en œuvre le programme Laboratoires vivants, à savoir si leurs ententes de contribution seront prolongées jusqu'à la clôture des programmes;</p> <p>veiller à améliorer, pour toute version ultérieure de ses programmes d'atténuation des changements climatiques, les délais d'examen et d'approbation des demandes et de mise au point des ententes de contribution, afin d'éviter tout retard dans la mise en œuvre des projets.</p> <p>5.41 Pour réaliser les réductions des émissions de gaz à effet de serre attendues d'ici 2030 et pour contribuer à réaliser des réductions plus importantes d'ici 2050, Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait :</p> <p>définir et mettre en œuvre des mesures concrètes pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de ses programmes et activités d'atténuation des changements climatiques;</p> <p>mettre au point des cibles mesurables et assorties d'échéances pour les programmes et publier des rapports annuels sur les résultats faisant état des progrès réalisés par rapport aux résultats attendus des programmes, en particulier en ce qui concerne les réductions des émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Agriculture et Agroalimentaire Canada appuiera la continuité et la durabilité de ses programmes d'atténuation des changements climatiques grâce à l'apport continu d'améliorations et à des communications régulières et en temps opportun avec les bénéficiaires et les partenaires, notamment en ce qui concerne le renouvellement des ententes de contribution. Le Ministère mettra en œuvre les leçons apprises, dont celles provenant de la deuxième période de réception des demandes pour le Programme des technologies propres en agriculture - Volet Adoption, visant à améliorer les délais d'approbation des demandes et la finalisation des ententes de contribution pour les prochaines versions de ses programmes d'atténuation des changements climatiques. Des améliorations prévues pour les programmes seront réalisées pour le programme Solutions agricoles pour le climat - les Fonds d'action à la ferme pour le climat d'ici le 30 septembre 2024, pour le programme des Technologies propres en agriculture d'ici le 30 septembre 2025, et pour le programme Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants d'ici le 30 septembre 2026.</p> <p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. Agriculture et Agroalimentaire Canada relèvera des mesures supplémentaires susceptibles d'accélérer la réduction des émissions de GES grâce à ses programmes et à ses activités d'atténuation des changements climatiques, en évaluant et en classant par ordre de priorité les projets et les pratiques de gestion bénéfiques ayant le plus grand avantage pour les objectifs d'atténuation des changements climatiques comme l'un des principaux critères d'évaluation. Le Ministère rehaussera les approches de quantification des réductions d'émissions en améliorant la collecte et l'analyse des données des programmes, à mesure que de nouveaux apports scientifiques et techniques seront disponibles. Dans le cadre de la prolongation du programme Fonds d'action à la ferme pour le climat, le Ministère mettra en œuvre une approche de mesure, de rapport et de validation pour appuyer les PGB novatrices et prometteuses. Le Ministère examinera et finalisera les indicateurs de rendement du programme pour s'assurer qu'ils sont raisonnables, mesurables et limités dans le temps, et que les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés dans le cadre des programmes seront publiés chaque année. Ces actions seront réalisées d'ici le 31 mars 2025.</p>

Recommandation	Réponse
<p>5.50 Pour réaliser des évaluations des résultats précises et transparentes en temps opportun et pour avoir la capacité de compiler les données sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre attribuables à l'ensemble de ses projets et programmes, Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait mettre en place un cadre de suivi des résultats comprenant les mesures suivantes :</p> <p>fournir des exigences et des lignes directrices précises relatives à la soumission de données par les bénéficiaires;</p> <p>vérifier la qualité et l'exactitude des données fournies par les bénéficiaires de façon à assurer la cohérence et à permettre d'apporter des corrections en temps opportun au besoin;</p> <p>vérifier dans quelle mesure les pratiques de gestion bénéfiques et les technologies propres adoptées permettraient de réaliser des réductions des émissions de gaz à effet de serre de façon permanente.</p>	<p>Réponse du Ministère – Recommandation acceptée. AAC révisera ses pratiques en termes de mesure, de vérification et de communication des résultats de ses programmes et améliorera ses méthodologies au cours des prochaines années afin de compiler les résultats des programmes avec plus de précision et d'en rendre compte aux Canadiens. Il s'agira notamment d'examiner les guides de programme et les autres exigences relatives à la transmission des données par les bénéficiaires. La capacité de modélisation d'AAC permet d'estimer avec précision les résultats environnementaux des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) établies; les mesures de données évolueront tout au long de ces programmes à mesure que la science progressera et que les lacunes en matière de données sont comblées. Quoiqu'AAC utilise une approche fondée sur les risques pour déterminer la permanence des réductions d'émissions découlant de l'adoption des PGB, le ministère réévaluera les hypothèses de permanence, pendant la durée de vie des programmes, en évoluant l'approche en fonction des données probantes disponibles et tenant compte des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. De nombreux autres facteurs influent les décisions des agriculteurs et les résultats des PGB, notamment les forces du marché, les considérations climatiques et l'évolution de la technologie, qui sont au-delà des résultats de ces programmes. D'ici le 31 mars 2025, AAC explorera d'autres possibilités d'améliorer les approches de mesure, de rapport et de validation des programmes.</p>

